

FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE

Date: 26 janvier 2023 Rédac		teur : Alexandra BONNE		
Rubrique :	☐ Economie☐ Assurances	☑ Juridique/Fiscalité☐ Aides au reboisement	☑ Vie syndicale☐ Chasse	□ Filière □ Autres
Diffusion :	⊠ Présidents UR	☑ Présidents Syndicats	☑ Administrateurs Fédération	
Recommandations de diffusion :		☑ Administrateurs Syndicats☐ Relation Presse	☑ Adhérents☐ Grands Publics	

FRANSYLVA Conseil juridique personnalisé

Le service juridique de Forestiers Privés de France conseille et assiste les propriétaires forestiers en matière juridique et fiscale.

Pour obtenir une réponse à une question juridique, toute personne peut adresser une demande par mail à <u>juristes@fransylva.fr</u> ou par courrier à Forestiers Privés de France, Service juridique, 6 rue de la Trémoille – 75 008 PARIS.

Cette demande doit être précise et apporter le maximum de détails. Le cas échéant, des compléments d'informations ou des pièces seront demandées pour mieux traiter la demande.

Lorsqu'une demande nécessite des recherches ou une intervention importante, un devis est proposé, au regard du temps estimé pour la traiter. Après acceptation du devis, une réponse écrite sera adressée par mail ou par courrier.

Ce conseil juridique est facturé au temps passé, selon les tarifs suivants (tarifs 2023) :

	Montant horaire HT
Tarif normal (non adhérent FRANSYLVA)	160€
Tarif adhérent FRANSYLVA	90 €
Tarif adhérent FRANSYLVA + abonné "Forêts de France"	70 €

Forestiers privés de France

6 rue de la Trémoille – 75008 Paris Tél.: 01 47 20 36 32 Fax.: 01 47 23 38 58 Email: federation@fransylva.fr

Union de syndicats régie par le code du travail N° SIRET : 784359978 / 00011 – APE : 9411Z